



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JUIN 2014



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 17 juin 2014, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Sophie BAUDOUIN à Bernadette CACALY

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Cyrille CUENOT a été désigné.

DELIB 2014.06.23 09

OBJET : Autorisation du Maire à signer les baux relatifs à la location du Médicentre

Andrée Ligonnet adjointe au développement social, du centre social, de la politique de la ville et du logement, rappelle aux membres du conseil municipal que les étages R+1 et R+2 du Médicentre, situé au 69 Bis rue centrale, seront livrés fin septembre. Sauf contretemps le RDC devrait être opérationnel fin octobre.

La répartition définitive des professionnels dans le bâtiment étant la suivante :

R+2 : Cabinet d'ophtalmologie et de dentiste, Docteurs Magni et Villa pour 103.60M²

R+2 : Sage-Femme, Mme Emilie Louis pour 27 M²

R+2 : Kinésologue, Mme Sandrine Garcia 15 M²

R+2 : Psycho praticienne, Mme Nathalie Huard 15 M²

R+1 : Cabinet Médical des Docteurs Rasclé, Naccache, Farjas et Alangue 170M²

RDC : Cabinet d'orthopédiste, Mme Marie Line Tozzoli, 32.54 M²

RDC : Cabinet d'ostéopathe, Mesdames Réjane, Noir et Passeron et Mr Heunisse, 40 M².

Il est proposé de conclure un bail avec les professionnels de santé cités ci-dessus afin de permettre leur installation début octobre 2014 pour les locataires du R+1 et R+2 et début novembre 2014 pour ceux du RDC.

Le présent bail sera conclu pour une durée de 6 années.

Un loyer de 12€/M²/mois a été fixé (*révisable dans les mêmes proportions que l'indice INSEE du coût de la construction, à la date anniversaire de la signature*).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la conclusion d'un bail avec les professionnels de santé pour la location des locaux professionnels situés sur les emprises des terrains cadastrés - CL 127 de 704 m², CL 173 de 1292 m², CL 128 de 28 m², CL 130 de 1425 m²,**

pour un loyer mensuel de 12 €/M²/mois révisable à la date anniversaire dans les mêmes proportions que l'indice INSEE du coût de la construction.

- **AUTORISE** le maire à signer les baux et l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 24 juin 2014.

Publication et transmission en sous-préfecture le **25 JUIN 2014**

Le Maire

Michel BACCONNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.